



**Décision n° CODEP-DEU-2021-057710 du 20 décembre 2021
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire mettant fin à la
validité d’agrément d’un laboratoire de mesure de la radioactivité
de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-25 et R. 1333-26 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n°2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire modifiée portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment ses articles 23, 24 et 24-1 ;

Vu la décision CODEP-DEU-2019-024660 du 25 juin 2019 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de radioactivité de l’environnement ;

Vu la décision CODEP-DEU-2019-051436 du 16 décembre 2019 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de radioactivité de l’environnement ;

Vu le dossier de renouvellement d’agrément de SGS Laboratoire de Rouen, en date du 8 juillet 2021, demandant de mettre fin à ses agréments relatifs aux mesures réalisées sur la matrice gaz air ;

Décide :

Article 1er

Les dates limites de validité des agréments suivants, détenus par le laboratoire SGS Laboratoire de Rouen, sont arrêtées à la date du 31 décembre 2021 :

- agrément 5_01 (mesure de l'activité des radionucléides émetteurs gamma > 100 keV dans la matrice Gaz air), délivré par la décision du 16 décembre 2019 susvisée ;
- agrément 5_02 (mesure de l'activité des radionucléides émetteurs gamma < 100 keV dans la matrice Gaz air), délivré par la décision du 16 décembre 2019 susvisée ;
- agrément 5_05 (mesure de l'activité du tritium dans la matrice Gaz air), délivré par la décision du 25 juin 2019 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au laboratoire SGS Laboratoire de Rouen et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 20 décembre 2021.

Signée par
Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
l'inspecteur en chef

Christophe QUINTIN